1) Période de césure - Demande

***Demande à déposer par l’étudiant.e au responsable ou secrétaire de formation d’origine au minimum un mois avant le début de la césure***

**NOM** : **Prénom** : n°étudiant.e :

Formation dans laquelle le cursus souhaite être suspendu (mention, parcours, année d’origine et de réintégration) :

**Dates début/fin de la période de césure**:

*La césure peut débuter dès le début de la formation, sa durée doit être au minimum d’un semestre et au maximum de deux semestres consécutifs.*

Type de césure (cocher la case correspondante) :

Formation dans un domaine différent de la formation d’origine

Expérience en milieu professionnel, en France ou à l’étranger

Engagement de service civique, en France ou à l’étranger

Projet de création d’activité en qualité d’étudiant-entrepreneur

Stage(s) non intégré(s) au cursus : maximum 924h ou 6 mois par organisme d’accueil

Autre : Expérience personnelle, séjour à l’étranger (hors programme d’échanges) …

Résumé du projet de césure :

***Joindre obligatoirement une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de mise en œuvre et les objectifs du projet.***

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du responsable de formation d’origine :  ………………………………………………..  Avis : …………………………………………  ………………………………………………..  Date et signature : | Date et signature de l’étudiant.e : |
| Nom du responsable de formation dans laquelle l’étudiant.e sera réintégré.e (si autre université, nom et signature du.de la Président.e) :    Avis :    Si défavorable motif :  Date et signature : | Le.la Président.e de l’Université Gustave Eiffel, et par délégation le.la Vice-président.e Formation et innovation pédagogique  Avis :    Si défavorable motif :  Date et signature : |

*L’étudiant a deux mois pour contester cette décision auprès du.de la Président.e de l’Université Gustave Eiffel.*

*Il peut se faire assister dans ce recours par un représentant des étudiant.es de l’Université Gustave Eiffel.*

*En cas d’avis favorable, remplir la convention de césure ci-après.*

2) Période de césure - Convention

***À remplir si avis favorable des responsables de formation, sera signée si avis favorable du.de la Président.e***

La présente convention est établie entre l’étudiant.e ,

né.e le , domicilié.e au

et l’Université Gustave Eiffel, sise Campus de Marne-la-Vallée, 5 Boulevard Descartes, Champs sur Marne, 77454 Marne-la-Vallée Cedex 2.

Cette convention a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l’étudiant.e

est autorisé.e à effectuer une période de césure

du au et à réintégrer l’université à son retour.

Résumé du projet de césure :

Dates début/fin de la période de césure :

***Indiquer l’intitulé exact et le code apogée/pégase de la formation :***

Formation dans laquelle est inscrit.e l’étudiant.e au départ en césure :

Formation dans laquelle sera réintégré.e l’étudiant.e au retour de la césure :

Montant des droits d’inscription : tarif réduit fixé annuellement par arrêté ministériel

Modalités d’accompagnement de l’étudiant.e prévues par le responsable de formation avant la césure (préparation de cette période) et après la césure (pour l’établissement du bilan) :

*Exemple : définition et formalisation du projet et des modalités de suivi*

Modalités d’encadrement pédagogique de l’étudiant.e pendant la période de césure :

*Exemple : Contact régulier par téléphone et/ou par courriel avec l'étudiant.e*

Modalités de validation des compétences acquises qui seront inscrites dans le supplément au diplôme, et le cas échéant attribution d’ECTS (en sus de ceux prévus dans la formation d’origine) :

*Exemple : Petit rapport d’étape et bilan final à réaliser par l'étudiant.e puis période de césure mentionnée sur le supplément au diplôme*

*Une fois signée, la présente convention sera transmise à toutes les parties et à la Scolarité générale par la VP FIP.*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du responsable de formation d’origine :    Date et signature : | Date et signature de l’étudiant.e : |
| Nom du responsable de formation dans laquelle l’étudiant.e sera réintégré.e :    Date et signature : | Le.la Président.e de l’Université Gustave Eiffel, et par délégation le.la Vice-président.e Formation et innovation pédagogique  Date et signature : |

*En cas de départ à l’étranger, remplir également le formulaire préalable au départ en césure à l’étranger.*

*En cas d’interruption de la césure avant le terme prévu dans la convention, la réintégration dans la formation ne pourra intervenir qu’après l’accord écrit du.de la Président.e, et par délégation du.de la VP Formation et innovation pédagogique.*